

Concours - création d'un visuel pour le Minimistan

Le Minimistan organise un concours dans le but de définir l'identité visuelle et graphique qui ornera sa collection printemps/été 2025. Il s'agit de créer un visuel qui ornera le dos d'une ligne de tee-shirts (et potentiellement sweatshirts) qui seront par la suite sérigraphiés et commercialisés au Minimistan. Les visuels sélectionnés pourront potentiellement être utilisés sur d'autres supports visuels (affiches, flyers, site web, produits dérivés...). Les tee-shirts seront sérigraphiés par [AM Signalétique](#) lors d'un événement dédié au Minimistan. Ce concours est gratuit néanmoins toute participation implique l'acceptation de ce règlement.

Clôture de dépôt des visuels : le 9 mars 2025 à 23h59

1. Conditions et modalités de participation

- Ce concours est ouvert à toute personne, résidant en France, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit âgé d'au moins 18 ans.
- Le projet doit émaner d'une seule personne.
- Le dessin proposé doit pouvoir être sérigraphié.
- Le candidat doit impérativement être l'auteur de la création proposée.
- Une seule proposition par candidat.
- Les participants acceptent expressément que leurs créations soient partagées en ligne (sur instagram, facebook, le site web du Minimistan et quelques autres supports que nous jugeons pertinent) et que leurs comptes sur les réseaux sociaux, nom et prénom ou nom d'artiste soient partagés.
- Les créations pourront être affichées dans le bar du Minimistan afin que le public les voit en vrai et puisse voter en ligne via un QR code.
- Les participants acceptent qu'il s'agit d'un concours soumis au vote du public et que leur œuvre puisse ne pas être sélectionnée et donc pas sérigraphiée sur la collection de vêtements du Minimistan.
- Après la clôture de dépôt des visuels, les visuels proposés seront mis en ligne sur notre site web et soumis au vote du public. Les trois visuels réunissant le plus de votes seront déclarés gagnants puis sérigraphiés sur les vêtements.

2. Caractéristiques du visuel

- Les projets peuvent être réalisés de façon manuelle et artistique (dessin, gouache, pastels...), mais devront cependant être proposés au format numérique (scannés)
- Taille Max : L:30 cm H:35 cm
- Résolution : Minimum 300 dpi
- Format : PDF / AI / PNG / SVG
- Visuel monochrome
- Les contraintes sont les suivantes :
 - Le devant du t-shirt sera sérigraphié avec le M du Minimistan et sa belle étoile
 - Le t-shirt ne pourra pas être noir. Les 2 couleurs des tee-shirts sont visibles sur la page : <https://minimistan.org/articles/appel-a-candidatures-tee-shirts-minimistan/> . Le design proposé doit convenir aux 2 couleurs sélectionnées

- Le dos sera sérigraphié avec les illustrations choisies
- L'illustration devra intégrer le mot Minimistan
- Les sérigraphies seront réalisés sur des tee-shirts de la marque Stanley Stella (100% coton organique Oekotex) par AM Signalétique à l'occasion d'un événement au Minimistan

3. Droits d'auteur

- Tous les participants doivent être dépositaires des droits liés aux images utilisées et doivent garantir détenir les droits d'exploitation. Ils s'engagent, en cas d'emprunt à une œuvre préexistante, à en avoir été préalablement autorisés par l'auteur ou les ayants droit de l'œuvre concernée.
- Le Minimistan ne pourra être tenu responsable du non-respect des droits d'auteur des créations proposées par les candidats.
- Les participants, par l'acceptation de ce règlement, déclarent céder au Minimistan leurs droits d'auteur et de propriétés intellectuelles ainsi que leurs droits de reproduction et de représentation liés à leur création. Ladite cession de droits se fait à titre gratuit pour toute la durée légale des droits d'auteur, telle que prévue par le droit français et pour le monde entier.
- Le gagnant doit accepter de poursuivre son engagement avec le Minimistan jusqu'à ce que tous les travaux réalisés par le Minimistan dans le cadre de cette opération, soient achevés.
- Les participants conservent néanmoins la faculté d'exploiter leur œuvre à des fins personnelles et non commerciales.
- Les participants acceptent que leur identité soit publiée, que leur nom soit cité sur notre site internet, et autres supports de communication, et ce dans leur intérêt propre (leur promotion).

4. Envoi du projet-maquette

- Pour participer, il suffit au candidat d'envoyer sa création au format numérique avant le 9 mars 2025 à 23h59, à l'adresse mail suivante : chloe@minimistan.org

5. Modalités de sélection

- Le visuel gagnant sera soumis à un vote auprès des clients du Minimistan. Ce vote aura lieu sur Instagram via des sondages, in situ dans le bar du Minimistan via un QRcode
- Les votes réalisés sur instagram, in situ et sur le site web seront ensuite additionnés.
- Les gagnant.e.s seront informé.e.s par téléphone ou par courrier électronique.

6. Contrepartie du lauréat

- Les créations des candidats seront partagées auprès de notre communauté (11 000 personnes sur Instagram) et nous mettrons en avant les comptes des artistes en story afin de leur donner de la visibilité.
- Les 3 candidats sélectionnés se verront remettre chacun la somme de 300€ minimum ainsi qu'un exemplaire sérigraphié de leur création (sur un tee-shirt).
- Les œuvres sélectionnées seront a priori sérigraphiées sur 50 exemplaires chacune, nombre susceptible d'évoluer en fonction de la demande client (plus ou moins de 50 impressions)

- En fonction du nombre d'exemplaires créés, le créateur du visuel se verra attribuer une récompense en plus, selon le barème ci-dessous :

<i>Quantités de vêtements sérigraphiés</i>	<i>Rémunération par artiste sélectionné</i>
50 exemplaires	300€
60 exemplaires	330€
70 exemplaires	360€
80 exemplaires	390€
90 exemplaires	420€
100 exemplaires	450€

Fin de règlement